Charte des valeurs de l'association Pup&Co

- 1. Aucune participation aux activités de l'association n'est obligatoire.
- 2. Chaque participant se doit de respecter les règles du lieu où il se trouve ou/et de celles imposées par l'activité proposée.
- 3. Chaque membre conserve une attitude responsable, et cela quelle que soit son activité
- 4. Chaque membre est libre de ses choix et ne doit pas être jugé pour cela
- 5. Tout membre a le droit de se défendre d'éventuels abus sexuels, physiques, sociaux, moraux et financiers
- 6. L'association défend en son sein le consentement mutuel et dénonce toute relation sexuelle ou jeu non consentie
- 7. L'association s'inscrit dans une démarche de prévention des risques pour la santé
- 8. Tout membre peut discuter ou chercher des conseils sans avoir à offrir quelconque service en échange
- 9. Toute personne enfreignant cette charte est passible de sanctions